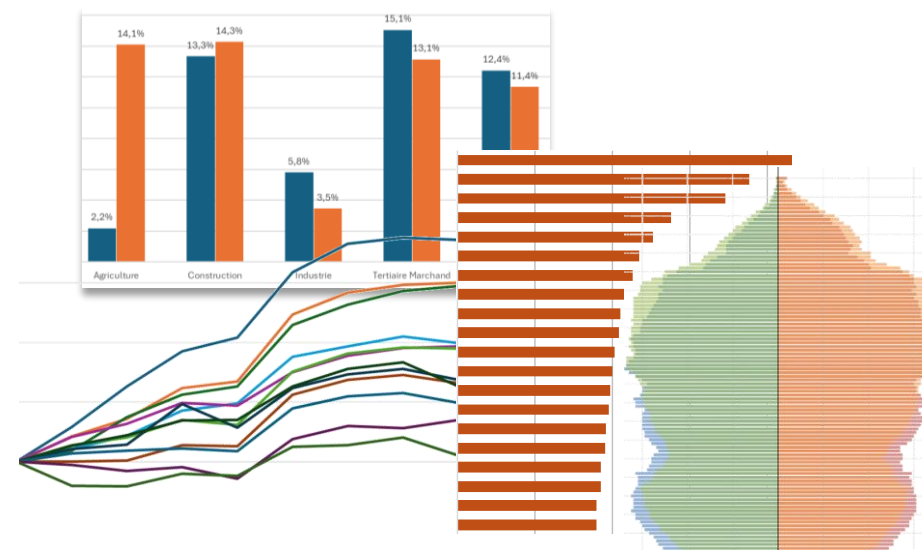


CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ





CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Les données de sinistralité en Nouvelle-Aquitaine sont traditionnellement moins bien orientées qu'au niveau France entière tant du côté des accidents du travail que des maladies professionnelles. Cette différence peut s'expliquer par la nature des activités du tissu économique régional (cf. chapitre I). Les secteurs les plus concernés affichent un poids structurel souvent plus important au niveau régional. Le secteur agricole très spécifique à la région en est un exemple.

Les sources statistiques de sinistralités couvrent différents champs et leurs disponibilités diffèrent selon ces champs. De plus la sous-déclaration traditionnelle importante et documentée a été semble-il renforcé par une modification de modalités de déclarations qui impacte le nombre total d'accident du travail avec arrêt (à la baisse) mais un peu moins le nombre des accidents du travail graves et mortels (à la hausse).

Au final, même si la crise COVID s'est accompagnée de brusques évolutions d'activités et de mutations importantes, comme le télétravail, l'évolution en termes de sinistralité grave et mortelle est orientée à la hausse.

L'accident du travail est défini comme l'accident par le fait ou à l'occasion du travail. L'accident de trajet est défini comme celui qui se produit entre le lieu de travail et la résidence principale ou le lieu où le salarié prend ses repas. Les deux sont catégorisé comme accident en lien avec le travail mais sont souvent distingués dans les statistiques.

La CARSAT précise qu'il s'agit d'un fait matériel soudain provoquant une lésion corporelle généralement simple à constater. C'est un événement qui survient à un endroit précis et à un moment connu.

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Accidents du travail par départements

	Accidents du travail avec arrêt			Accidents du travail graves et mortels		
	2021	2023	Évolution	2021	2023	Évolution
Charente	3373	2798	-17,0%	194	170	-12,4%
Charente-Maritime	5977	5738	-4,0%	274	287	4,7%
Corrèze	2407	2056	-14,6%	85	135	58,8%
Creuse	913	766	-16,1%	69	62	-10,1%
Dordogne	3463	3163	-8,7%	195	283	45,1%
Gironde	16954	16246	-4,2%	1244	1139	-8,4%
Landes	4257	4109	-3,5%	322	305	-5,3%
Lot-et-Garonne	3518	3065	-12,9%	208	186	-11,1%
Pyrénées-Atlantiques	6989	6654	-4,8%	426	629	47,7%
Deux-Sèvres	3972	3614	-9,0%	136	201	47,8%
Vienne	4065	3586	-11,8%	229	303	32,3%
Haute-Vienne	3109	2716	-12,6%	182	160	-12,1%
Nouvelle-Aquitaine	58297	54511	-6,5%	3564	3859	8,3%

Source : **CARSAT**

Le nombre d'accidents
du travail avec arrêt
a baissé dans tous
les départements
de la région

Accidents de trajet	2021	2023	Évolution
Accidents de trajet avec arrêt	6864	7592	10,6%
Accidents de trajet avec IP	459	459	0%
Accidents de trajet mortels	17	34	100%

Depuis 2021, le nombre d'accident du travail reconnu diminue alors que l'économie retrouve son niveau d'activité d'avant crise COVID.

Cette baisse pourrait être lié à un changement de formulaire de déclaration par le médecin conduisant à un moindre enregistrement des accidents du travail et des dossiers incomplets plus nombreux).

On enregistre en 2023, près de 7 600 accidents de trajet en Nouvelle-Aquitaine dont 460 avec incapacité partielle 34 mortels, en hausse important comparé à 2021, une année néanmoins marquée encore par la crise COVID.

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Répartition des accidents du travail
en fonction du risque identifié

Risques	Nombre AT Mission 1 ^{er} versement IJ ou IP Aquitaine 2023	%	Nombre AT Mission 1 ^{er} versement IJ ou IP Centre Ouest 2023	%	Nombre AT Mission 1 ^{er} versement IJ ou IP NA 2023	%
Manutention manuelle	7 294	53 %	6 253	56 %	13 547	54 %
Chutes de plain-pied	2 190	16 %	1 528	14 %	3 718	15 %
Chutes de hauteur	1 301	9 %	1 182	11 %	2 483	10 %
Outillage à main	1 348	10 %	1 004	9 %	2 352	9 %
Risque routier	547	4 %	346	3 %	893	4 %
Agressions (y compris par animaux)	503	4 %	390	3 %	893	4 %
Risque machines	173	1 %	138	1 %	311	1 %
Manutention mécanique	185	1 %	122	1 %	307	1 %
Risque chimique	175	1 %	113	1 %	288	1 %
Autres risques	71	1 %	49	0 %	120	0 %
Risque physique dont risque électrique	23	0 %	29	0 %	52	0 %
Autres véhicules de transport	7	0 %	4	0 %	11	0 %
Somme	13 817	100 %	11 158	100 %	24 975	100 %

La codification de la typologie du risque pour les AT avec arrêt de plus de 3 jours (exclusion des accidents « peu graves ») ayant une transcription parmi les 65000 propositions de la table des circonstances. Celle-ci est une combinaison de 4 éléments : l'activité physique spécifique, la déviation, l'agent matériel de déviation principal et la modalité de blessure.

Les catégories d'accidents selon les risques : les chiffres de la CARSAT (2023)

Les descriptions des accidents du travail sont toujours très variées.

Pour en faciliter la lecture, ces derniers sont répartis selon le risque ou ici l'agent matériel qui en est à l'origine. Ils ont été répartis en 12 catégories.

La « manutention manuelle » et les « chutes de plain-pied » arrivent en tête.

Les descriptions des accidents du travail sont toujours très variées.

Pour en faciliter la lecture, ces derniers sont répartis selon le risque ou ici l'agent matériel qui en est à l'origine.

Ils ont été répartis en 9 catégories

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Accidents du travail
en fonction du risque

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	France entière
Accidents du travail	60384	598589
Accidents du travail avec IPP*	4295	38899
Part des accidents du travail avec IPP (en %)	7,1	6,5

IPP : incapacité partielle permanente

Source : CNAM-MSA, Dares - 2022

La région représente **9,8 %** des AT enregistrés en France métropolitaine, alors qu'elle ne représente que **8,8 %** des salariés

Avec 20,3 accidents du travail par million d'heures salariées 2022, la sinistralité a baissé en Nouvelle-Aquitaine par rapport à 2018. Elle continue toutefois de se maintenir au-dessus de l'indice de fréquence national (16,6).

L'indice de gravité (taux moyen d'incapacité permanente par millions d'heures salariées) est également plus élevé en région à **16,2 contre seulement 12,2 en France entière**.

La région représente environ **10 %** des AT enregistrés en France métropolitaine, alors qu'elle ne représente que 8,4 % des salariés.

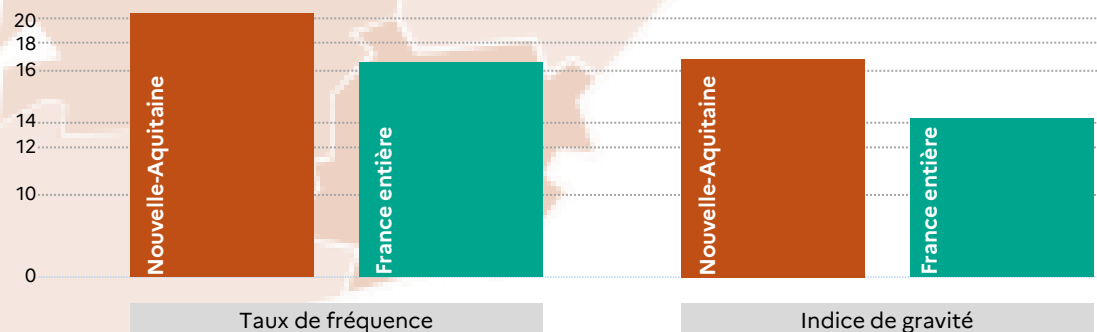
Les accidents du travail comptabilisés résultant d'un travail d'harmonisation des données de la Caisse Nationale l'Assurance Maladie (CNAM) et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Les accidents considérés sont ceux qui ont engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès.

L'exposition aux accidents du travail est restituée à partir de deux indicateurs : le taux de fréquence, nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures salariées d'une part, et l'indice de gravité, taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures salariées d'autre part.

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Exposition des salariés
aux accidents du travail



Source : CNAM-MSA, Dares - 2022

Nomenclature d'activité française (NAF)

Les secteurs d'activité sont détaillés selon la Nomenclature d'activité française (NAF) en **5, 17 et 38 postes** dans le champ des activités marchandes.

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale.

Elle est disponible sur le site [insee.fr](https://www.insee.fr)

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Accidents du travail
NAF 17

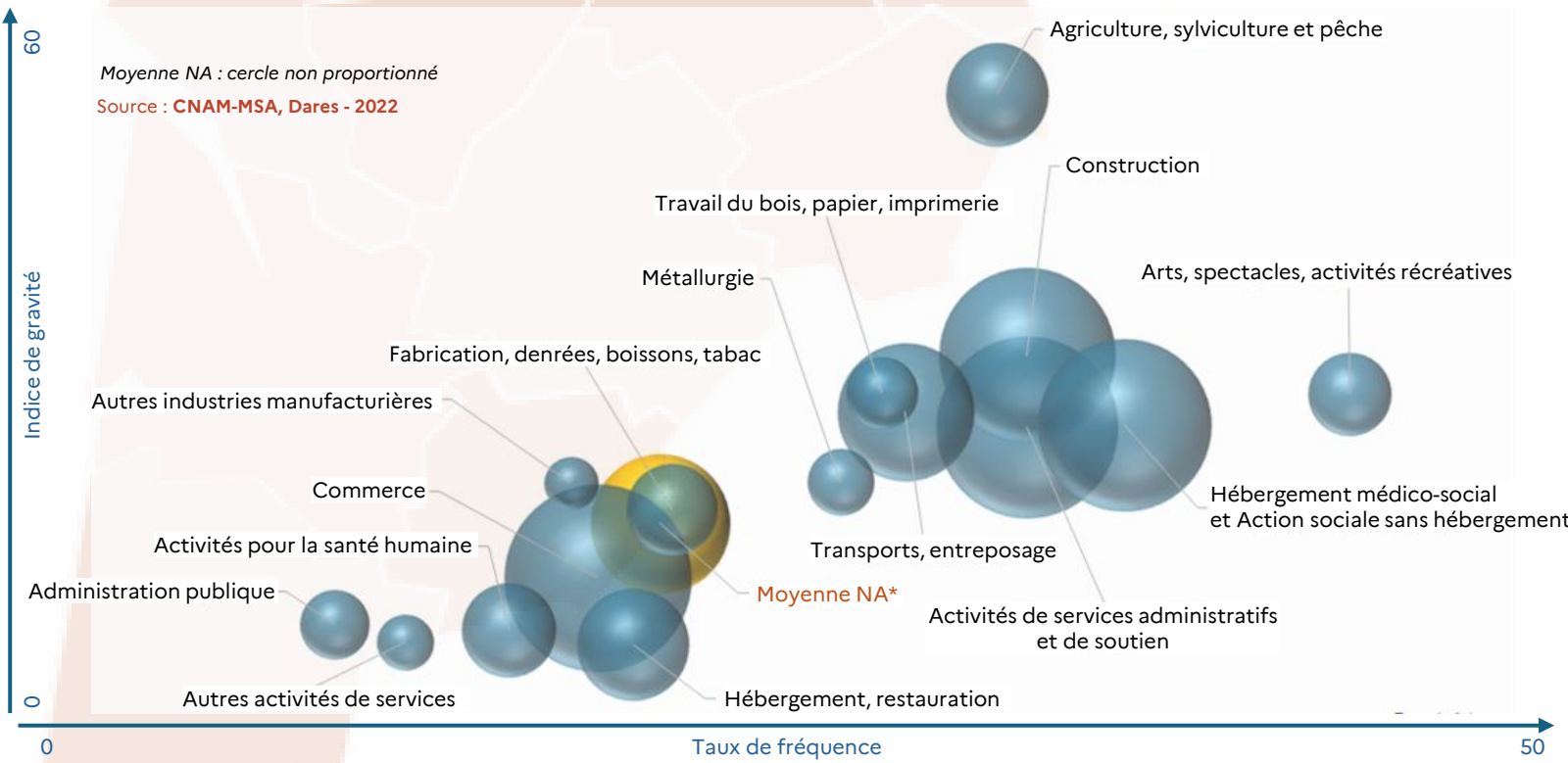
	Nouvelle-Aquitaine	France entière
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2692	13634
C1 - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2131	20870
C2 - Cokéfaction et raffinage	5	65
C3 - Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques • Fabrication de machines	592	6250
C4 - Fabrication de matériel de transport	622	4784
C5 - Fabrication d'autres produits industriels	4242	40809
DE - Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	676	7256
F2 - Construction	8015	75451
GZ - Commerce • Réparation d'automobiles et de motocycles	9020	89720
HZ - Transports et entreposage	4853	59509
IZ - Hébergement et restauration	3216	34930
JZ - Information et communication	156	2719
KZ - Activités financières et d'assurance	202	2680
LZ - Activités immobilières	262	3586
MN - Activités scientifiques et techniques • Services administratifs et de soutien	9291	95866
OQ - Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	11870	118093
RU - Autres activités de services	2537	22297

Le commerce, la construction et l'action sociale en première ligne en volume

En 2022, le commerce représente **9 020 AT** (soit 14 % de l'ensemble des AT), suivi de la construction (13 %), et les activités de services administratifs, l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (13%), le transport, entreposage (avec 8 %)

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Accidents du travail par secteurs en Nouvelle-Aquitaine



L'agriculture, la construction et le transport-entreposage marqués pour la gravité et la fréquence

Tableau des spécificités-vulnérabilités régionale en matière de sinistralité Agriculture, Construction et transport : des secteurs particulièrement exposés en Nouvelle-Aquitaine

Rang des secteurs	1	2	3
Gravité	Agriculture	Construction	Transport
Fréquence	Construction	Agriculture	Transport
Volumétrie	Commerce	Construction	Action sociale

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures salariées
 L'indice de gravité correspond au taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures salariées
 Les décès sont inclus comme incapacités permanentes de 99%

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

	Taux de fréquence NA	France entière	Indice de gravité NA	France entière
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	31,7	27,8	50,7	36,7
BZ - Industries extractives	14,5	13,4	11,3	18,6
CA - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	20,7	19,7	17,9	15
CB - Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industries du cuir et de la chaussure	10,9	13	15	10,3
CC - Travail du bois, industries du papier et imprimerie	27,8	24,4	27,1	23,9
CD - Cokéfaction et raffinage	35,2	4,3	0	6,9
CE - Industrie chimique	12,4	7,9	22,5	6,3
CF - Industrie pharmaceutique	7,7	6,1	15,4	6,1
CG - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	22,6	18	22,1	15,3
CH - Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	26,4	19,8	20,1	14,5
CI - Fabrication d'équipements électriques, électroniques et optiques	3	3,6	4,4	2,6
CJ - Fabrication d'équipements électriques	7,8	7,9	2,6	6,7
CK - Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)	18,1	12,8	19,6	10,7
CL - Fabrication de matériel de transport	12,4	7,9	11,9	7,7
CM - Autres industries manufacturières • Réparation et installation de machines et d'équipements	17,3	15,4	20	14,2
DZ - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,5	3,4	1	7,3
EZ - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	23,9	21,7	26,8	21,9
FZ - Construction	32,7	27,4	30,1	24,7
GZ - Commerce • Réparation d'automobiles et de motocycles	18,2	16,2	12,5	9,8
HZ - Transports et entreposage	28,6	27,8	25,6	23,1
IZ - Hébergement et restauration	19,4	18	7,2	7,6
JA - Édition, audiovisuel et diffusion	2	1,6	0,1	2,8
JB - Télécommunications	5,6	4,7	2,6	6,4
JC - Activités informatiques et services d'information	1,2	1,1	0,2	1,5
KZ - Activités financières et d'assurance	1,6	1,8	3,4	2,6
LZ - Activités immobilières	7,3	7,8	10,8	8,1
MA - Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	3,5	2,8	7,1	3,6
MB - Recherche, développement scientifique	3,3	2,2	8,6	2,5
MC - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,7	7,1	6,1	7,4
NZ - Activités de services administratifs et de soutien	32,7	24,8	24,4	17,8
OZ - Administration publique	9,3	8,8	8,8	6,2
PZ - Enseignement	7	5,1	8,1	4,3
QA - Activités pour la santé humaine	15,2	14,7	8,4	7,6
QB - Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	36	33,8	24,6	18,4
RZ - Arts, spectacles et activités récréatives	43,6	25,7	27	12,1
SZ - Autres activités de services	11,7	11,5	7,4	7,8
TZ - Activités des ménages en tant qu'employeurs • Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens ...	0	0	0	0
UZ - Activités extraterritoriales	0	0	0	0

Source : CNAM-MSA, Dares - 2022

Activité de services et soutien administratifs, arts spectacles et activité récréatives, industrie chimique et fabrication d'autres matériel de transport :
des secteurs à surveiller pour différentes raisons

Industries, des points de vigilance

Gravité élevée comparée à la France dans la chimie, fabrication de matériels de transport à la sinistralité élevée en région

Des activités de services plus touchées en région

Activité de services et de soutien (dont travail intérimaire) particulièrement exposées ainsi que les activités de R&D et juridiques mais aussi l'action sociale très importants en région (cf. chapitre 1).

Enfin, l'activité de commerce est également un secteur important pour le PRST surtout pour sa volumétrie mais aussi, dans une moindre mesure comparée à d'autres secteurs, en gravité et fréquence.

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Maladies
professionnelles

	2021	2023	Évolution
Maladies professionnelles avec IJ ou IP	4971	4913	-1,2%
Maladies professionnelles mortelles	10	7	-30%

Source : CARSAT

Les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail représentent **88%** des maladies professionnelles.

Autour de 5000 maladies professionnelles reconnues en Nouvelle-Aquitaine

Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son travail.

Elle doit figurer dans un des tableaux de maladies professionnelles annexés au Code de la Sécurité sociale.

Des maladies professionnelles reconnus, assez stables mais structurellement sous-évaluées

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Répartition des maladies professionnelles
par département et par tableau

	Aquitaine					Centre Ouest							Nouvelle Aquitaine	
	24	33	40	47	64	16	17	19	23	79	86	87		
57A	280	1 007	315	172	528	250	382	131	56	416	404	156	4 097	88 %
98	27	52	39	8	39	16	24	10	0	17	16	14	262	6 %
79	8	29	12	3	9	2	7	3	0	4	4	5	86	2 %
97	5	11	5	2	4	1	1	3	0	10	2	2	46	1 %
30A	1	16	3	3	5	1	2	1	1	4	5	1	43	1 %
30B	2	8	0	3	2	1	5	0	0	3	0	1	25	1 %
65A	0	7	0	2	3	1	3	1	0	1	0	2	20	0 %
42	0	4	5	1	2	0	0	1	0	0	1	1	15	0 %
Autres	3	28	7	9	6	2	5	3	1	1	6	2	73	2 %
Total	326	1 162	386	203	598	274	429	153	58	456	438	184	4 667	100%

Les totaux peuvent être différents de ceux de la précédente page, car on ne tient pas compte ici des MP hors tableaux

- 57A** Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Épaule
- 98** Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
- 79** Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif
- 97** Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- 30A** Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante - Asbestose
- 30B** Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante - Lésions pleurales bénignes avec ou sans modification des explorations fonctionnelles respiratoires
- 65A** Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- 42** Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Éléments clés 2023

Éléments clés 2023



2 Quinzaines

- Du 19 juin au 30 juin 2023
- Du 13 au 24 novembre 2023



7,5 % des équipes médicales volontaires en santé travail ont participé

- 4 312 salariés vus en consultation pendant les Quinzaines



Un taux de signalement de 8 %, en augmentation

- 315 MCP signalées concernant 296 salariés



3,3 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur (ALM)



4,4 % des salariés présentent une pathologie liée à la souffrance psychique au travail

- Une prévalence près de 3 fois plus élevée chez les femmes



78 % des pathologies correspondant à un tableau de MPI ne sont pas déclarées en MP

Des maladies professionnelles reconnus, assez stables mais structurellement sous-évalués : l'enquête MCP régional et le réseau RNV3P national

L'enquête MCP régional : les maladies professionnelles reconnus toujours sous évalués dans la période récente et une prévalence élevée des maladies psycho-sociales (anxiété et burn-out)

Résultats du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel en NA

Souffrance psychique au travail et affections de l'appareil locomoteurs en haut du tableau

D'après les données de l'enquête MCP (Maladies à Caractère Professionnel), en 2023, comme les années précédentes la souffrance psychique au travail et les affections de l'appareil locomoteur sont les principaux groupes de pathologies signalées avec des taux de prévalence respectifs de 3,3 % et 4,4 %. Pour ces pathologies, les femmes présentent un taux de prévalence plus élevés que les hommes.

L'objectif de ce programme d'enquête : estimer le taux de prévalence des MCP, décrire les agents d'exposition associés à ces pathologies, contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles et documenter des pathologies ne figurant pas dans les tableaux de Maladies professionnelles. Ce programme s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes, qui signalent, pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « Quinzaines », toutes les MCP (définies comme toutes maladies ou symptômes susceptibles d'être d'origine professionnelle non reconnus au jour de la visite) rencontrées pendant leurs consultations.

Ce dispositif met en exergue que $\frac{3}{4}$ des pathologies qui pourraient être potentiellement indemnisées n'ont pas fait l'objet d'une procédure de reconnaissance.

La principale raison évoquée est la méconnaissance du salarié.

RNV3P 2022

La souffrance psychologique, première pathologie professionnelle en consultation du RNV3P

Le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles et Environnementales (RNV3PE) est un **réseau d'experts en santé au travail et santé environnementale**.

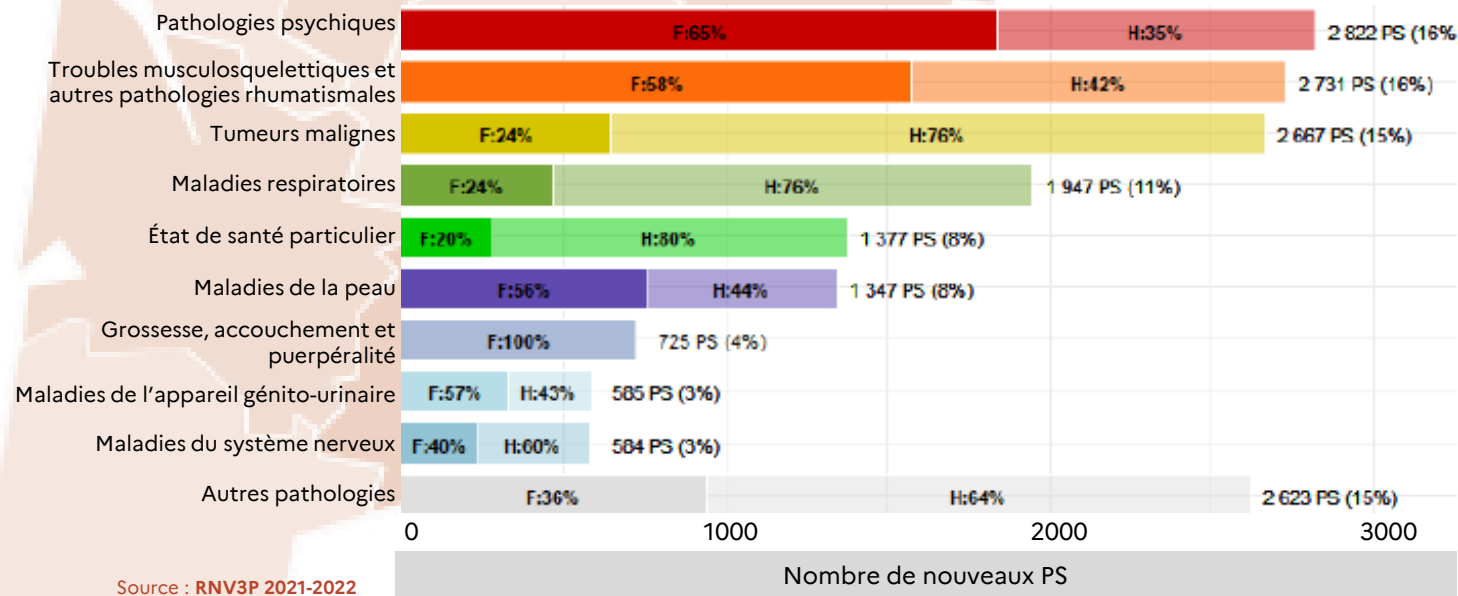
Il réunit l'ensemble des Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE) de France, dont les données de consultations (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteurs d'activité, professions, imputabilités entre pathologie et exposition, etc...) sont enregistrées dans une base de données commune : **le système d'information du RNV3PE**.

CHAPITRE 2 DONNÉES DE LA SINISTRALITÉ

Problèmes de santé 2022
Tous sexes confondus

Pathologies
(% et nombre de nouveaux PS)

Pathologies (regroupement de pathologies)



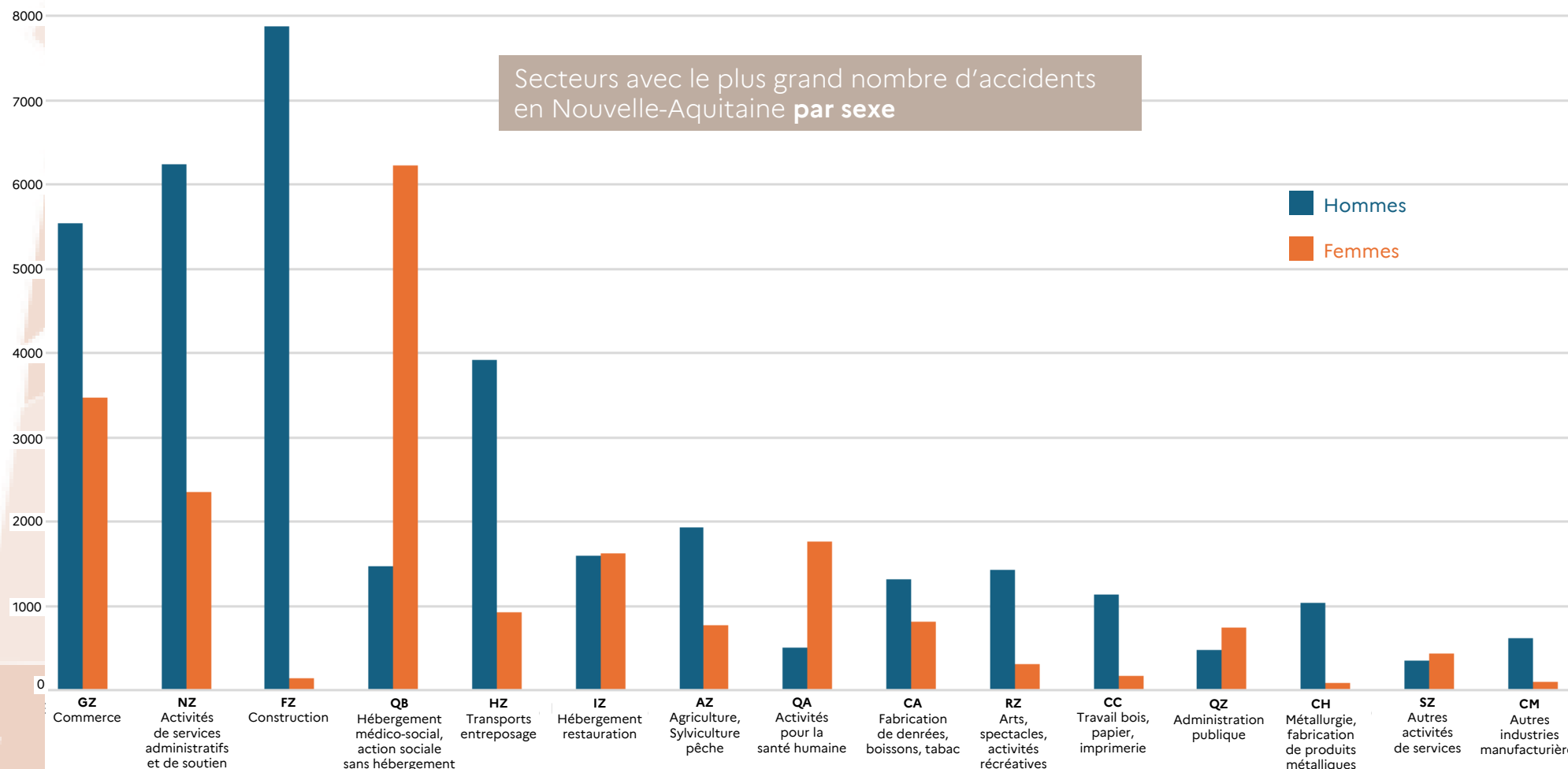
Les 3 catégories de pathologie les plus fréquemment codées dans les 17408 nouveaux problèmes de santé (PS) enregistrés en 2022 sont :

- les « **pathologies psychiques** » qui comprennent les troubles mentaux et du comportement, le surmenage et le stress : **16% du total des nouveaux PS**
- les « **troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » qui comprennent les maladies du système ostéo-articulaire et du tissu conjonctif et le syndrome du canal carpien : **16% du total des nouveaux PS**
- les « **tumeurs malignes** » qui comprennent les tumeurs malignes ou in-situ : **15% du total des nouveaux PS**

NB : les statistiques au niveau national du réseau sont à privilégier compte tenu de « spécialités ou d'experts régionaux » reconnus de certains centres dans certaines pathologies qui peut constituer un biais dans l'exploitation régionale (des patients venant de la France entière pour consulter un expert situé dans telle ou telle région)

Zoom sur la Santé au travail des femmes

Des différences par genre qui s'explique par le degré de mixité des secteurs mais pas seulement



Malgré ces données et différences assez marquées, le constat de la littérature reste une sous-estimation des risques auxquels sont exposés les femmes et une prise en compte encore faible de leurs problématiques (*Prescrire : la revue 2025(496) : 140-147, Rapport du Sénat*).

Zoom sur la Santé au travail des femmes

Des différences par genre qui s'explique par le degré de mixité des secteurs mais pas seulement

1 - Secteurs à forte masculinisation et risques élevés pour les hommes

Construction • Transports et entreposage • Agriculture, sylviculture et pêche • Travail du bois, papier et imprimerie • Métallurgie et fabrication de produits métalliques • Fabrication de machines et équipements

Un premier groupe présente des écarts importants en faveur des accidents masculins. Ils reflètent des métiers physiques, souvent exposés à des risques mécaniques ou chimiques. Il y a une faible représentation féminine.

2 - Secteurs féminisés avec des risques élevés pour les femmes

Hébergement médico-social et action sociale • Activités pour la santé humaine

Un deuxième groupe comprend les secteurs qui emploient majoritairement des femmes, ce qui se traduit par un nombre d'accidents bien plus élevé chez elles. Ce sont des métiers liés au soin, à l'accompagnement ou à l'éducation, traditionnellement féminins. Les risques sont souvent liés à la charge mentale, aux troubles musculo-squelettiques (TMS) ou aux agressions.

3 - Secteurs mixtes ou équilibrés, mais avec des disparités

Commerce • Activités de services administratif et de soutien • Arts, spectacles, activités récréatives

Un troisième groupe présente une répartition plus équilibrée des accidents, mais avec des écarts. Dans le commerce, par exemple, les hommes peuvent occuper des postes plus physiques (manutention), tandis que les femmes sont plus présentes en caisse ou en vente. Dans les arts, spectacles, les hommes peuvent être surreprésentés dans les métiers techniques (son, lumière, montage) ou sportifs.

4 - Secteurs avec une répartition équilibrée ou inversée

Hébergement et restauration • Administration publique

Le dernier groupe montre une répartition plus équilibrée des accidents.

**POUR
ALLER
PLUS LOIN**

- Bilan national [Fiches de sinistralité par secteur d'activité \(CTN\) avec détails sur les victimes, les causes d'accidents, les maladies - 2010 à 2021 | L'Assurance Maladie \(ameli.fr\)](#)
- Bilan Poster (DARES) AT et MP (si autorisé)
- Bilan Carsat (Grand public) [chiffres-clefs-sinistralite-NA-2019.pdf \(carsat-aquitaine.fr\)](#)
- AT NA - Bilan 2019 • Publication octobre 2023 [at_130923.pdf \(dreetts.gouv.fr\)](#)
- PRST4 [PRST4 : Plan régional de santé au travail 4 - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)
- Conditions de travail et mixité : quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes ? https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/ffb86c7abea86b7af6a67b981ff7fa65/DE_mixit%C3%A9_conditions%20de%20travail.pdf